



MODE OPÉRATOIRE NORMALISÉ (MON)

Gestion des déchets de flacons de vaccins anti-COVID-19 et de fournitures accessoires usagés

SOMMAIRE :

1. Glossaire
2. Objectif
3. Portée
4. Principes
5. Matériels
6. Hypothèses
7. Procédures

1. Glossaire

MON :	Mode opératoire normalisé
HCWM :	Gestion des déchets sanitaires
COVID-19 :	Maladie à CORONAVIRUS 2019
HTH :	Hypochlorite de sodium. Agent désinfectant à base de chlore
NaDCC :	Dichloroisocyanurate (NaDCC). Agent désinfectant à base de chlore
EPI :	Équipements de protection individuelle
Récipients pour objets piquants et tranchants :	Récipient dédié spécifiquement aux objets piquants et tranchants (aiguilles, seringues, etc.), les contenant de manière sécurisée et sûre, afin d'éviter les piqûres accidentelles et de bloquer la transmission de maladies.
Boîte de sécurité :	Voir « Récipients pour objets piquants et tranchants »
Neutralisation :	Processus de traitement qui tue et élimine l'agent infectieux.

2. Objectif

L'objectif du présent Mode opératoire normalisé (MON) est de décrire le processus détaillé de gestion des flacons de vaccin anti-COVID-19 et des déchets associés jetés au terme d'activités de vaccination contre la COVID-19. Le mode opératoire normalisé fournit des instructions claires sur le traitement approprié et l'élimination en toute sécurité de ces déchets afin de minimiser tout risque sanitaire associé en tenant compte du contexte local.

3. Portée

Le présent MON est destiné à l'examen du personnel impliqué dans l'activité de vaccination contre la COVID-19. Il couvre les procédures allant de la collecte des déchets issus de la vaccination jusqu'à la destruction et à l'élimination finale desdits déchets.



4. Principes

Toute activité de vaccination implique que tous les flacons de vaccin utilisés et jetés, y compris les fournitures accessoires et les consommables utilisés, SOIENT **collectés, traités, transportés** et **éliminés** en toute sécurité.

Les flacons de vaccin et fournitures accessoires anti-COVID-19 usagés sont considérés comme du matériel infectieux et ils doivent être stockés, collectés, traités et éliminés de manière correcte et sûre, sous la supervision d'un personnel bien formé ou d'un technicien spécialisé en gestion des déchets sanitaires.

La gestion des flacons de vaccins anti-COVID-19 et des déchets associés usagés et jetés DOIT être intégrée au plan opérationnel de la campagne de vaccination avec des lignes budgétaires claires. Ainsi, l'allocation des ressources nécessaires et la mise en œuvre des procédures de gestion des déchets sont-elles intégrées dès le début de la campagne de vaccination.

Le personnel impliqué dans la gestion des déchets de produits de lutte contre la COVID-19 DOIT être correctement formé aux spécifications techniques et avoir une connaissance générale des principes et procédures de l'OMS en matière de gestion des déchets sanitaires.

Avant le lancement des activités de vaccination contre la COVID-19, le personnel en charge devrait s'assurer que les procédures de gestion des déchets sont invariablement bien appliquées et que les infrastructures de gestion des déchets et de soutien nécessaire sont disponibles et fonctionnelles.

- **Matériels :**

- récipient en plastique muni d'un couvercle (pour recueillir les flacons de vaccin anti-COVID-19 jetés) ;

- boîtes de sécurité pour la collecte des objets piquants et tranchants ;
 - produit chloré (HTH, NaDCC) ;
 - autoclave/appareil de stérilisation ;
 - incinérateur, fosses à cendres et à aiguilles ;
 - kits d'équipement de protection individuelle (gants chirurgicaux, gants résistants, lunettes de protection, bottes, masque, blouse, etc.)

5. Procédures

6.1 **Collecte des déchets pendant l'activité de vaccination contre la COVID-19**

Collecte des flacons de vaccin

- Tous les flacons de vaccin anti-COVID-19 usagés ou jetés DOIVENT être collectés en toute sécurité et séparément des autres déchets. Les flacons vides et ceux contenant des doses de vaccin restantes jetés à la fin de l'activité de vaccination quotidienne doivent être collectés et stockés en toute sécurité jusqu'à ce qu'ils soient enlevés pour traitement et élimination finaux. L'équipe responsable doit compter et enregistrer ces flacons à des fins d'analyse de l'activité de vaccination (par exemple, l'utilisation, la couverture, le gaspillage, etc.) ;
- Les flacons usagés doivent être collectés dans un sac étanche, de préférence d'une épaisseur d'au moins 40 à 50 microns et d'une capacité maximale de 15 litres afin de s'adapter aux dimensions de la chambre principale des incinérateurs disponibles sur le terrain. Si seuls des



sacs normaux (sacs poubelles) sont disponibles, il est recommandé de placer les déchets dans un double sac et d'y placer un matériel absorbant (par exemple, du papier mouchoir, des tampons absorbants ou du matériel similaire) pour retenir toute fuite éventuelle émanant des déchets.

Collecte des seringues et des déchets piquants et tranchants

- Parallèlement, tous les déchets piquants et tranchants (par exemple, les aiguilles, les seringues autobloquantes, les scalpels, etc.) DOIVENT être collectés dans un récipient approprié et dédié, tel qu'un récipient pour objets piquants et tranchants ou une boîte de sécurité.

Collecte d'autres déchets : Équipement de protection individuelle, cotons, emballages usagés, etc.

- Les EPI, les cotons et les couvertures usagés doivent être rassemblés dans des sacs étanches, de préférence d'une épaisseur d'au moins 40 à 50 microns et d'une capacité maximale de 15 litres pour s'adapter aux dimensions de la chambre principale des incinérateurs disponibles sur le terrain.

Élimination provisoire des déchets dans un établissement de santé de rang inférieur

- En fin de journée, une fois de retour à la base et après avoir compté et enregistré le nombre de flacons et de seringues utilisés, les déchets peuvent être transvasés dans un récipient centralisé dédié aux matériels potentiellement infectieux. Ce récipient devrait être muni d'un couvercle sécurisé, sûr et fabriqué en plastique rigide. Nettoyez et désinfectez les récipients à déchets « de terrain » afin de les rendre disponibles pour les jours suivants.
- Conservez tous les déchets produits (flacons de vaccin anti-COVID-19 jetés, objets tranchants usagés et le reste des déchets solides) dans un endroit clos et fermé à clé dans la base jusqu'à ce qu'ils soient enlevés pour traitement et élimination finaux. Le stockage des déchets devrait se faire sous surveillance et l'accès devrait être limité au seul personnel responsable.

6.2 Stockage des déchets collectés

Tous les déchets doivent être stockés dans les conditions ci-après jusqu'à ce qu'ils soient collectés pour être livrés à une installation appropriée de traitement et d'élimination des déchets :

1. être protégés du soleil pour garantir l'intégrité de l'emballage ;
2. être protégés de la pluie et de l'eau pour garantir l'intégrité de l'emballage et éviter les fuites et la propagation des produits du fait du contact avec l'eau. L'eau en contact avec les déchets devrait être recueillie et traitée comme les autres déchets ;
3. être protégés des rongeurs et autres nuisibles pour garantir l'intégrité de l'emballage et éviter la propagation des déchets ;
4. être isolés des sources de nourriture et d'eau pour éviter toute contamination ;
5. être protégés des autres membres du personnel afin d'éviter toute manipulation inappropriée et toute exposition accidentelle aux réactifs et autres produits infectieux ou toxiques.



6.3 Traitement des flacons de vaccin anti-COVID-19 jetés avant d'être définitivement éliminés :

- avant d'effectuer les procédures ci-après, vous devez d'abord vous laver les mains et porter des gants chirurgicaux pour votre propre protection ;
- avant de soumettre les flacons de vaccin à toute procédure de traitement, retirez tous les bouchons des flacons (comportant le sceau en aluminium) et les étiquettes – le cas échéant - pour garantir un traitement efficace. Rassemblez tous les bouchons dans un sac en plastique et mettez-les de côté en vue d'une incinération ultérieure. Une fois cela fait, les flacons seront alors prêts à être traités.

Traitement par désinfection au moyen d'une solution de chlore :

- la désinfection des flacons usagés au moyen d'une solution de chlore à 0,5 % est souvent la méthode la plus rapide et la plus commode sur le terrain. Il est possible de réaliser cette opération à l'aide de tout produit contenant du chlore disponible (par exemple HTH, NaDCC, eau de Javel, poudre de Javel, etc.) ;
- préparez la solution de désinfection à 0,5 % en quantité suffisante pour remplir totalement le récipient en plastique contenant les flacons jetés ;
- à l'aide de gants résistants, plongez les flacons dans la solution de chlore en veillant à ce que la solution désinfectante pénètre dans chacun d'eux et atteigne toutes les surfaces. Laissez-la solution agir pendant au moins 30 minutes ;
- après le temps de réaction de 30 minutes, retirez tous les flacons de la solution désinfectante. Assurez-vous de porter des gants résistants et vérifiez que tous les flacons ont été vidés. Récupérez les flacons pour leur élimination finale ; et
- la solution désinfectante usagée (chlore à 0,5 %) DOIT être éliminée de manière sûre et appropriée afin de protéger l'environnement et les plans d'eau.

Remarque : versez la solution de chlore utilisée dans les toilettes ou latrines, si possible. Sinon, laissez-la exposée à la lumière du soleil pendant plusieurs heures avant de la déverser dans un endroit contrôlé, loin des sources d'eau ou des jardins potagers.

Traitement par stérilisation par autoclavage :

en cas de disponibilité d'un autoclave, utilisez-le pour stériliser efficacement les flacons de vaccin anti-COVID-19 jetés avant leur élimination finale :

- lavez-vous d'abord les mains et portez des gants chirurgicaux ;
- placez les flacons à l'intérieur de l'autoclave, en suivant les instructions spécifiées pour l'utilisation de l'équipement ; et
- mettez l'autoclave en marche et laissez le processus de stérilisation se faire jusqu'à son terme. Retirez ensuite les flacons stérilisés de l'autoclave en vue de leur élimination finale.

6.4 Traitement des autres déchets associés :

- recueillez tous les déchets piquants et tranchants (aiguilles, scalpels, etc.) dans un « récipient pour objets tranchants » dédié (boîte de sécurité). Jetez les objets piquants et tranchants usagés dans la « fosse à objets piquants et tranchants » sans les sortir



- de la boîte de sécurité. Il n'est pas nécessaire de les stériliser avant leur élimination ; et
- le reste des déchets solides NE SERA PAS traité avant d'être incinéré.

6.5 Transport des déchets

- Le personnel chargé du transport des déchets doit porter des gants et des lunettes de protection pendant qu'ils manipulent les déchets pour éviter toute fuite de réactifs toxiques et d'autres produits pendant le transport ;
- il est recommandé d'utiliser des fourgons, des camionnettes ou des véhicules similaires ayant une aire de parcours séparée de la zone de chargement pour garantir la protection du personnel ;
- se conformer aux exigences de la réglementation nationale en ce qui concerne l'étiquetage du véhicule utilisé pour transporter les déchets, le cas échéant.

6.6 Élimination finale des déchets issus de vaccins anti-COVID-19 :

- toutes les seringues et tous les déchets piquants et tranchants usagés DOIVENT être traités par incinération (de préférence en utilisant un incinérateur approprié capable d'atteindre des températures élevées et ayant une double chambre pour réduire les émissions de gaz toxiques) ;
- suivez les méthodes recommandées pour l'élimination finale appropriée des cendres résultant de l'incinération ;
- après l'incinération, éliminez la « fraction de déchets solides dans la « fosse à cendres » dédiée, préalablement identifiée au sein de la structure sanitaire choisie ;
- les flacons de vaccin anti-COVID-19 neutralisés peuvent être éliminés en toute sécurité, de manière à ce qu'ils ne soient pas accessibles ou réutilisables et ne constituent pas une menace pour l'environnement ou la santé ;
- les flacons de vaccin anti-COVID-19 (de préférence non broyés) DOIVENT être éliminés de manière appropriée dans la « fosse à cendres » dédiée, préalablement identifiée au sein de la structure sanitaire sélectionnée. Assurez-vous que la capacité de la « fosse à cendres » est adéquate et conforme aux normes nationales ; et
- en l'absence de toute structure dédiée (par exemple, une « fosse à objets piquants et tranchants »), les objets piquants et tranchants usagés peuvent être encapsulés (de préférence sans être broyés). Cette méthode empêchera leur réutilisation et leur accessibilité et permettra qu'ils ne constituent plus un risque pour la population et l'environnement.

L'encapsulation se fait en plaçant les flacons de vaccin anti-COVID-19 déjà traités dans un récipient, en les mélangeant à une solution de ciment, de chaux et d'eau (dans une proportion de 3/3/1 selon le poids) dans un tambour métallique scellé. Une fois le mélange solidifié, le bloc dans sa totalité est enfoui dans un endroit sécurisé (soit dans la zone de l'hôpital ou du centre de santé réservée aux déchets, dans une zone de décharge dédiée, soit à tout autre endroit convenable identifié).